

Réponse de Voltalis à la consultation publique relative au prochain tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE 7 HTA-BT)

Voltalis remercie la CRE pour le partage de ses orientations préliminaires concernant le TURPE 7 HTA-BT et souhaite attirer son attention sur deux points particuliers relatifs au développement des flexibilités :

Lever les contraintes réglementaires à la participation aux mécanismes de flexibilité

Comme indiqué dans la consultation, le développement des flexibilités locales permet de répondre à divers besoins du système électrique : répondre aux contraintes de congestion locale, optimiser les coûts de dimensionnement et d'exploitation du réseau électrique ...

Pour permettre leur développement, plusieurs mécanismes ont été mis en place, tels que les appels d'offres de Flexibilités Locales d'Enedis. Cependant, plusieurs **contraintes réglementaires freinent aujourd'hui la participation à ces marchés**, et donc, à terme, le développement des flexibilités locales.

Parmi ces contraintes, plusieurs découragent la participation des acteurs. Tout d'abord, ces appels d'offres étant des **marchés sans réservation de capacité**, ils n'offrent aucune garantie de rémunération. De plus, en cas d'activation simultanée d'une capacité à la flexibilité locale et à un mécanisme national, **les règles actuelles ne permettent pas à un opérateur d'obtenir une rémunération pour les deux services rendus**, au niveau local et au niveau national. D'autant plus que le GRD a des besoins et attentes spécifiques (concentration géographique, caractéristiques des activations telles que fréquence, durée, réactivité...) qui obligent les opérateurs à adapter leurs solutions techniques, leurs investissements et leurs opérations par rapport à ce qu'ils feraient pour un mécanisme national. Ces contraintes réduisent l'attractivité de ces appels d'offres de flexibilités locales pour les acteurs, comme en témoigne le faible nombre de candidatures et de lauréats.

Par ailleurs, ces attentes spécifiques, en particulier celle concernant la concentration géographique, combinées à l'absence d'outils spécifiques à disposition des acteurs pour les adresser (par exemple pour identifier les sites éligibles) ou d'accompagnement supplémentaire de la part d'Enedis, renforcent les barrières à une participation ouverte à tous et technologiquement neutre.

Ainsi, Voltalis est favorable aux orientations données par la CRE, de **faciliter la participation aux mécanismes existants** et de **lever les contraintes réglementaires pour industrialiser le développement de ces flexibilités**, notamment par la **contractualisation de flexibilités avec réservation de capacité**.

Renforcer les efforts de R&D

Au-delà de faciliter la participation aux mécanismes de flexibilité, Voltalis souhaite ici relever l'importance de **poursuivre les efforts de R&D**. En effet, seule l'innovation permettra d'éviter l'explosion des dépenses d'investissements dans les réseaux dans les années à venir.

De nouvelles approches à moindre coût, qui utilisent l'IA et le machine learning sont possibles pour optimiser la gestion du fonctionnement du système électrique ; comme les solutions pour flexibiliser la consommation d'énergie des Français en temps réel. Les efforts de R&D doivent donc être poursuivis en ce sens et pour étudier l'ensemble des solutions qui pourraient être mises en œuvre pour accroître la flexibilité du système électrique.